



Mairie de MIZOËN

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
du vendredi 19 février 2021 à 18h00 en mairie

Le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du 12 février 2021 s'est tenu en mairie le 19 février 2021 à 18h00.

Étaient présents : MICHEL Bernard, GONON Florence, PINATEL François, JOUANNEAU Fanny, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle, VINCENT Denise, SAUNIER Jean-Marc, BERARD Guy,

Était excusée : PHILIPPE Francine (pouvoir à GIRAUD Roger),

Était absent : VENERA Christophe,

Monsieur le Maire ouvre la séance, procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Mme JOUANNEAU Fanny est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour de la séance :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 janvier 2021,
- Compte-rendu des délégations consenties au Maire,
- Modification des statuts du SIEPAF,
- Convention avec le Département de l'Isère portant soutien aux projets communaux de lecture publique,
- Approbation du compte de gestion 2020 budget principal,
- Approbation du compte administratif 2020 budget principal,
- Vote du budget primitif 2021 budget principal,
- Souscription d'un emprunt (rajout après accord de l'assemblée),
- Approbation du compte de gestion 2020 budget Refuges,
- Approbation du compte administratif 2020 budget Refuges,
- Vote du budget primitif 2021 budget Refuges,
- Taxes directes locales 2021 : vote du taux d'imposition,
- Questions diverses.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 29 JANVIER 2021

Monsieur le Maire appelle les membres du conseil municipal à se prononcer sur le procès-verbal du conseil municipal du 29 janvier dernier. Madame VINCENT Denise demande qu'il soit rajouté la présentation à l'assemblée de Monsieur BATAILLARD. Le conseil approuve ce rajout et approuve le procès-verbal à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal du 8 juillet 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Décision du 25 janvier 2021 : signature du devis de l'entreprise ELECTRICITE TROUILLOUX pour les travaux de remise aux normes et de modifications électriques à la bergerie, partie ouest. Montant du devis : 2 350,80 € TTC.

Décision du 8 février 2021 : signature du devis de l'entreprise PLANTINIUM pour la formation des quatre agents techniques à la conduite en sécurité d'engin de levage (GENIE). Montant du devis : 1 896,00 € TTC.

Décision du 8 février 2021 : renouvellement de l'adhésion à Fédération des Alpagnes de l'Isère FAI pour 2021. Montant de l'adhésion : 500 € TTC.

Décision du 11 février 2021 : signature du devis de l'entreprise CARDIO COURSE pour la fourniture d'électrodes et de piles pour les défibrillateurs semi automatiques DSA. Montant du devis : 1 045,42 € TTC.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée le compte rendu des délégations lui étant consenties :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

MODIFICATION DES STATUTS DU SIEPAF

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande émanant de la Préfecture de modifier les statuts du SIEPAF, modification portant sur la compétence tourisme transférée en partie à l'intercommunalité.

Monsieur le Maire regrette que cette modification des statuts n'intègre pas la mise à jour des articles 5 « composition du comité syndical » et 6 « bureau ». En effet, la rédaction ne correspond pas au fonctionnement réel du syndicat. A défaut de mise à jour des statuts, un règlement intérieur doit être à minima rédigé pour formaliser le fonctionnement du SIEPAF et fixer la clé de répartition de la participation financière des communes.

Compte tenu de cette situation Monsieur le Maire, propose de ne pas approuver la modification des statuts tels que présentés.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée la non-approbation de la modification des statuts du SIEPAF :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE L'ISERE PORTANT SOUTIEN AUX PROJETS COMMUNAUX DE LECTURE PUBLIQUE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Département détient la compétence lecture publique dans les communes de moins de 10 000 habitants. Cette compétence est déclinée via un Plan Lecture renouvelé tous les 6 ans, ici 2020-2026. La présente convention formalise ce Plan Lecture en permettant, outre un accès illimité et direct aux fonds de la Médiathèque départementale, un accès à des crédits pour des travaux, sur le bâtiment par exemple.

Monsieur le Maire précise que la signature de cette convention n'engage aucunement la commune sur le plan financier ou sur une action particulière à mettre en œuvre.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée la signature de la convention avec le Département de l'Isère portant soutien aux projets communaux de lecture publique :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL

Madame GONON Florence présente l'exécution budgétaire réalisée en 2020 en sections de fonctionnement et d'investissement qui retrace les dépenses réellement exécutées et les recettes réellement encaissées. Il s'agit également de présenter et d'approuver les résultats de l'exercice 2020 à intégrer au budget primitif 2021.

Madame Florence GONON présente des chiffres strictement identiques entre le compte de gestion tenu par la trésorerie et le compte administratif tenu par la commune, qui sont les suivants :

Section d'investissement :

Résultat à la clôture de 2019	- 10 358,19 €
Dépenses 2020	324 655,52 €
Recettes 2020	447 210,63 €
Résultat de l'exercice 2020	122 555,11 €
Résultat cumulé au 31.12.2020	112 196,92 €

Ce résultat positif de 112 196,92 € sera reporté au budget 2021 en recette d'investissement.

Section de fonctionnement :

Résultat à la clôture de 2019	104 946,31 €
Part affectée à l'investissement en 2020	104 946,31 €
Net disponible au titre de l'excédent reporté	2 013,50 €
Dépenses 2020	767 482,98 €
Recettes 2020	870 163,90 €
Résultat de l'exercice 2020	102 680,92 €
Résultat cumulé au 31.12.2020	102 680,92 €

Il est proposé d'affecter ce résultat de fonctionnement (102 680,92€) à la section d'investissement en recette.

Madame la 1^{ère} adjointe soumet au vote l'approbation du compte de gestion 2020 :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

Madame la 1^{ère} adjointe soumet au vote l'approbation du compte administratif 2020 et l'affectation du résultat :

- Nombre de votants : 9
- Nombre de voix pour : 9

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire présente le projet de budget 2021 :

Section de fonctionnement :

Dépenses	743 156,25 €
Recettes	743 156,25 €

Section d'investissement :

Dépenses	831 621,59 €
<i>Dont restes à réaliser</i>	<i>465 991,57 €</i>
Recettes	831 621,59 €
<i>Dont restes à réaliser</i>	<i>316 887,25 €</i>

Et y apporte quelques précisions :

Le budget prévisionnel 2021 est atypique avec une section d'investissement supérieure à la section de fonctionnement. Cela s'explique par le report des travaux de restauration de l'église initialement programmés en 2020 mais reportés en 2021 du fait du confinement de mars-mai 2020 et l'inscription des travaux à faire en 2021.

Les prévisions de dépenses en section de fonctionnement permettent de transférer en recette d'investissement 35 000 €, et ce en complément de l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 à l'investissement (102 680,92 €) décidé auparavant.

La section de fonctionnement 2021 diminue de 13 000 € par rapport aux prévisions budgétaire de 2020, des économies ont été recherchées sur tous les postes.

En section d'investissement, l'inscription de toutes les dépenses prévues en réunion de programmation nécessite de souscrire un emprunt de 200 000 € pour équilibrer le budget. En respectant la volonté de ne pas faire courir trop d'emprunt sur le prochain mandat, il faudra rembourser cet emprunt en 5 ans. Si les banques nous prêtent cette somme sans problème car la commune a la capacité de rembourser, elles nous alertent sur le montant trop important des annuités qui pourrait empêcher de souscrire un nouvel emprunt en cas d'urgence ou de nécessité absolue.

Fort de ces conseils, Monsieur le Maire propose de n'emprunter que 100 000 € sur 7 ans pour conserver une marge de manœuvre. Pour équilibrer le budget, il propose de ne pas inscrire au budget primitif le remplacement de l'engin de déneigement mais de finaliser ce projet en analysant les différents devis réceptionnés et de demander les subventions nécessaires. Les crédits nécessaires à cette acquisition et équilibrés avec les subventions et la vente de l'engin actuel seront inscrits lors d'une décision modificative du budget. L'objectif étant d'avoir ce nouvel engin au début de l'hiver 2021/2022.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation du budget primitif 2021 tel que présenté ci-dessus :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 9
- Nombre de voix contre : 1

SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT

Fort des justifications données lors du vote du budget primitif 2021, Monsieur le Maire présente à l'assemblée les 3 offres réceptionnées pour un emprunt de 100 000 € sur 7 ans. La meilleure offre obtenue est celle de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes avec un taux de 0,17 % sur 7 ans avec des échéances trimestrielles de 3 593,48 € et des frais de dossier de 200 €. Le coût total du crédit est de 817,43€.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'autorisation de souscrire l'emprunt selon les conditions présentées :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET REFUGES

Madame GONON Florence présente l'exécution budgétaire réalisée en 2020 en sections de fonctionnement et d'investissement qui retrace les dépenses réellement exécutées et les recettes réellement encaissées sur le budget Refuges. Il s'agit également de présenter et d'approuver les résultats de l'exercice 2020 à intégrer au budget primitif 2021.

Madame Florence GONON présente des chiffres strictement identiques entre le compte de gestion tenu par la trésorerie et le compte administratif tenu par la commune, qui sont les suivants :

Section d'investissement :

Résultat à la clôture de 2019	- 744,61 €
Dépenses 2020	1 349,17 €
Recettes 2020	1 657,61 €
Résultat de l'exercice 2020	308,44 €
Résultat cumulé au 31.12.2020	- 436,17 €

Ce résultat négatif de 436,17 € sera reporté au budget 2021 en dépense d'investissement (obligation réglementaire).

Section de fonctionnement :

Résultat à la clôture de 2019	2 059,01 €
Part affectée à l'investissement en 2020	744,61 €
Net disponible au titre de l'excédent reporté	1 314,40 €
Dépenses 2020	913,24 €
Recettes 2020	1 737,91 €
Résultat de l'exercice 2020	824,67 €
Résultat cumulé au 31.12.2020	2 139,07 €

Il est proposé d'affecter une partie de ce résultat de fonctionnement (436,17 €) à la section d'investissement en recette.

Madame la 1^{ère} adjointe soumet au vote l'approbation du compte de gestion 2020 :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 9
- Nombre d'abstention : 1

Madame la 1^{ère} adjointe soumet au vote l'approbation du compte administratif 2020 et l'affectation du résultat :

- Nombre de votants : 9
- Nombre de voix pour : 8
- Nombre d'abstention : 1

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET REFUGES

Monsieur le Maire présente le projet de budget Refuges 2021 :

Section de fonctionnement :

Dépenses	3 857,90 €
Recettes	3 857,90 €

Section d'investissement :

Dépenses	3 354,44 €
<i>Dont restes à réaliser</i>	0 €
Recettes	3 354,54 €
<i>Dont restes à réaliser</i>	0 €

Monsieur le Maire précise que les travaux de mise aux normes du refuge des Clots et de reprise de l'adduction en eau potable sont inscrits au budget principal. Sur le budget Refuges seront achetées des tables extérieures de pique-nique.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation du budget primitif 2021 Refuges tel que présenté ci-dessus :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

FIXATION DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE POUR 2021

Monsieur le Maire rappelle que la loi prévoit la suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale d'ici 2023. Il n'y a plus lieu de voter ce taux chaque année, c'est celui voté en 2019 qui s'applique, à savoir, 18,38 %.

Pour compenser cette perte de recette, de 20 000 € pour Mizoën, la loi de finances prévoit que la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) soit transférée aux communes. En 2021, ces dernières doivent donc voter le taux de la TFPB qui correspond à l'addition du taux départemental 2020, 15,90%, et du taux communal.

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux votés en 2020, inchangés depuis 2013 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 56,28 % + 15,90 % = 72,18 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 53,40 %,
- Cotisation Foncière des Entreprises : 37,79 %.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation des taux de fiscalité directe pour 2021 :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

QUESTIONS DIVERSES

Ancien presbytère

Monsieur le Maire propose de lancer une concertation citoyenne pour définir les futurs usages de ce bâtiment communal. La réflexion sera organisée lors d'une demi-journée de travail par petits groupes avec une restitution commune qui servira de base à la réflexion des élus.

Les habitants intéressés doivent se faire connaître en mairie et seront invités à participer à cette demi-journée de travail. Un appel à inscription sera lancé début mars et précisera l'organisation de ce projet.

Terrain multisports et skate-park

Les devis ont été signés. L'objectif est de mettre à disposition cet espace d'ici l'été 2021, les travaux auront donc lieu au printemps. Les travaux seront calés avec les travaux de restauration de l'église pour éviter tout dysfonctionnement des 2 chantiers.

Travaux de restauration de l'église

La réunion de lancement des travaux s'est tenue le 16 février. L'installation des échafaudages, 1^{ère} étape du chantier, démarre mi-mars pour 4 semaines d'installation. Les étapes suivantes s'enchaîneront pour une durée totale de 9 mois de chantier.

L'accès au parking de l'église sera maintenu pour les voitures mais une zone de stockage du chantier y sera installée et interdite au public (clôture). Les abords de l'église et de la salle polyvalente seront restreints pour ne permettre que le strict accès à la salle polyvalente. L'église sera fermée au public le temps de travaux mais les cérémonies seront possibles si nécessaire.

Pour l'approvisionnement du chantier, la rue de l'église et le stationnement le long de l'aire de jeux pour enfants seront parfois interdits au stationnement pour permettre aux engins de chantier d'approvisionner le site en toute sécurité. Nous essaierons de prévenir les habitants de plus tôt possible et vous remercions de bien respecter les interdictions de stationnement pour ne pas perturber le bon déroulement du chantier.

Pour le financement de ces travaux, dont le montant total des différentes phases s'élève à 900 000 € HT, une souscription a été lancée en partenariat avec la Fondation du Patrimoine. Si l'objectif de don est atteint, cela permettra de débloquer des subventions supplémentaires pour les futures phases de travaux (restauration intérieure du bâtiment et embellissement). Pour faire un don : www.fondation-patrimoine.org/63723. Plus d'informations : www.mizoen.fr.

Foncier

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande d'un habitant d'acheter une parcelle communale aux Ors. Après discussion, les élus ne souhaitent pas vendre cette parcelle, une convention d'occupation précaire ayant été signée avec le demandeur, celle-ci perdurera le temps d'utilisation de cette parcelle par cette personne.

Plan de déneigement

Un plan de déneigement a été rédigé pour prioriser les rues à déneiger et inventorier les points d'attention particuliers. Il sera affiché pour information des habitants.

Bennes libres à la Combe

La mauvaise utilisation des bennes libres perdure et risque à terme de pénaliser toute la population. Merci à chaque utilisateur de bien utiliser ces bennes en se conformant aux instructions sur site.

Centrale hydraulique du Nid d'Aigle

Les travaux de construction de la centrale doivent débuter en 2021.

Séance levée à 22h00

* / * / * / *